

-----  
**DÉLIBÉRATION DE\_2021\_005**

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 05 février 2021

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Maryse BRAIT, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Sylvie CROSOIR par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO par Jean-Thierry LANSADÉ, Éric REY par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE

Secrétaire : Annie MAIGRE

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial, en raison de la mutation d'un adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe,

Monsieur le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint administratif territorial	C	3	35h
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	24h

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC  
 Date de réception de l'AR: 16/02/2021  
 024-200034197-20210211-DE\_2021\_005-DE

Adjoint administratif territorial	C	1	22h30
Adjoint administratif territorial	C	1	22h
Secrétaire de Mairie	A	1	16h
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>8</b>	
<i>Filière technique</i>			
Adjoint technique territorial	C	3	35h
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2	35h
Adjoint technique territorial	C	1	19h30
Adjoint technique territorial	C	2	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h
Adjoint technique territorial	C	1	9h
Agent de Maîtrise	C	1	35h
<b>Total filière technique</b>		<b>12</b>	
<i>Filière animation</i>			
Educateur territorial des APS Principal 2ème classe	B	1	35h
Adjoint d'animation territorial	C	2	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	32h
Adjoint d'animation territorial	C	1	29h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	27h
Adjoint d'animation territorial	C	1	26h
Adjoint d'animation territorial	C	1	24h
Adjoint d'animation territorial	C	1	23h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	20h
<b>Total filière animation</b>		<b>10</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.01.2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Le Président,

Thierry BOIDÉ